

ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES ÂGÉES

La maison brûle... Il est temps d'agir !

La Fédération Santé Sociaux demande avec force et conviction des moyens budgétaires réels correspondants aux besoins des établissements accueillant des personnes âgées, afin de leurs assurer une vie agréable. Nous avons une dette envers nos aînés, par leur travail ils ont fait la fortune de la France.

- Dans l'immédiat : il est urgent de rebaser les déficits, surtout ceux liés aux dépenses supplémentaires de l'été caniculaire.
- La CFTC, en référence au plan « Grand Âge », exige un renforcement des ratios auprès des personnes âgées en GIR 1 et GIR2 (1 salarié pour une personne âgée).
- La pénibilité est réelle, malheureusement dans nos établissements, les personnels sont usés prématurément physiquement et mentalement. C'est scandaleux.
- Les conditions de travail : La CFTC exige une qualité de vie au travail et un haut niveau de préservation de la santé et de la sécurité.
- La CFTC défend une organisation du travail concertée. Ex : les plannings (3 week-end de suite), la répartition des congés, des RTT...
- La CFTC s'oppose aux rappels des personnels en repos.
- La CFTC s'oppose à la mise en place des 12 heures de façon autoritaire et préconise le libre choix du personnel.
- Il est impératif que les établissements recrutent du personnel compétent, formé à toutes les fonctions concernant la personne âgée (IDE, AS, AMP). Les glissements de tâches sont intolérables. **Les directeurs ont l'obligation de préserver la santé et la sécurité des salariés et agents au travail.**

LA CFTC APPELLE LES AGENTS ET LES SALARIÉS A SOUTENIR NOS POSITIONS

WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR

Fédération CFTC Santé Sociaux – 34 quai de la Loire - 75019 Paris
tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr